

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Les dépêches de Madrid continuent à nous parler du suprême effort que se prépare à faire le gouvernement espagnol, pour comprimer l'insurrection dans l'île de Cuba. Toute la marine nationale, tout l'effectif militaire dont la présence n'est pas absolument indispensable dans la Péninsule, et un contingent de volontaires aussi nombreux que possible, seraient mis en réquisition pour cette tentative désespérée de la métropole contre la colonie révoltée.

D'après un télégramme de Madrid, du 17 septembre, on assure que la candidature du duc de Gênes gagne du terrain parmi les progressistes et les démocrates.

La Gazette de Madrid devait publier le lendemain un décret instituant la liberté des cultes à Cuba.

On a beaucoup remarqué la présence de M. Nigra au grand dîner donné le 17, à Paris, par l'ambassade d'Espagne, en l'honneur du maréchal Prim et de M. Silvela.

Le fait que le ministre italien était le seul membre du corps diplomatique invité à cette réunion presque de famille, a été interprété comme un nouvel indice des négociations que l'on dit entamées relativement à la candidature du duc de Gênes au trône d'Espagne.

M. le comte de Kératry, député du Finistère, a communiqué au journal le Temps une allocution prononcée par lui dans une réunion

d'hommes politiques, et qui roule tout entière sur la question de la convocation du Corps-Législatif. Le sujet et la manière dont il est traité rendent doublement intéressante la reproduction de ce discours extra-parlementaire.

Voici en quels termes s'exprime M. de Kératry :

« Si, comme on l'annonce, le gouvernement a résolu d'ajourner à la fin de novembre la convocation du Corps-Législatif, devant cette fin de non-recevoir mal déguisée notre devoir est tout tracé.

Après le vote du sénatus-consulte, il n'y a même plus prétexte à la prorogation. Le délai fixé par la Constitution pour la session est de six mois. Du 25 avril dernier, date du décret de dissolution de la dernière Chambre, au 25 octobre prochain, les six mois légaux seront écoulés.

Malgré toutes les subtilités officieuses, la session extraordinaire où ont été joués les représentants de la nation, ne peut être invoquée contre le légitime vœu du pays de traiter ses affaires. Il y aura donc violation réelle et préméditée de la Constitution, à laquelle les plus grands comme les plus petits doivent entier respect.

La Constitution violée, notre serment, prêté pour être loyalement tenu, n'a plus d'objet. Nous ne sommes pas des conspirateurs : nous devons donc faire la politique au grand jour. A un ministère de mauvaise foi, ou, je le crois plutôt, impuissant à affronter les débats publics; à un sénatus-consulte à la venue duquel j'ai contribué pour ma mince

part, comme un des 116 de la première heure, à un sénatus-consulte que nous avons accueilli sans arrière pensée hostile, avec le désir réel de le voir efficace pour le gouvernement comme pour la France, mais qui ne sera plus qu'un leurre si l'action parlementaire, qui seule peut le vivifier et le développer, est étouffée; à un gouvernement épuisé par lui-même, incapable de ferme résolution, on devra répondre énergiquement, dès le 26 octobre au matin, par une mise en demeure adressée au pouvoir exécutif, qui aura le premier foulé aux pieds sa propre Constitution.

Issus comme lui, plus récemment que lui, du suffrage universel, ce serait, à mon faible avis, manquer à tous les devoirs de prévoyance, à tous nos engagements électoraux, que de ne pas faire un appel au peuple pour une nouvelle Constituante, dont l'œuvre serait devenue nécessaire et inévitable : car nous avons derrière nous des villes, des populations ouvrières et maritimes, dont les intérêts sont méconnus, ou mal engagés, des colonies qui souffrent, et qui veulent, sans plus de retard, la lumière de la tribune. L'opposition représente, enfin, près de quatre millions d'électeurs qui ne veulent pas de violente révolution, mais des évolutions, qui ont de sérieux intérêts à préserver dans l'avenir, et qui, pour dénouer la triste crise issue des erreurs du pouvoir personnel, aggravée par l'état de santé du chef de l'Etat et par le trop jeune âge du descendant, ont le droit de compter, à un moment donné, sur la force pacifique du suffrage universel et sur l'énergie de ses derniers élus.

Si l'opposition libérale sait rester unie,

non en vue de chimères dissolvantes, mais pour faire triompher le gouvernement du pays par le pays, la crise, qui s'annonce périlleuse, aura, de cette seule façon, un heureux dénouement. En tout cas, les députés ne peuvent oublier qu'ils sont aussi les chargés de pouvoir de la nation, et qu'aux heures graves, quand la voix des électeurs est méconnue, ils ont charge d'âmes. Si le pouvoir, aveuglé, au lieu de céder aux aspirations générales, ne craint pas d'engager un conflit, espérons, pour l'honneur de la France, qu'il se trouvera, dans notre pays, quarante ou cinquante députés assez virils pour lutter ensemble sur le terrain de la légalité. Ainsi donc au 26 octobre !

Si M. de Kératry a voulu faire du bruit, il doit être content. Ce manifeste qu'il a lancé dans les colonnes du Temps occupe la plupart des journaux.

Naturellement la presse radicale applaudit aux procédés révolutionnaires du député du Finistère. Ce n'est pas que ses opinions politiques s'harmonisent, par exemple, avec celles de M. Peyrat, mais toute feuille d'opposition qui connaît son métier doit approuver les idées tapageuses, quelle que soit leur provenance, et voilà pourquoi le cri d'alarme poussé par M. de Kératry comble d'allégresse le camp des irréconciliables.

Ainsi, l'Avenir national s'empresse de répéter le chant séditieux au refrain duquel les Kératristes prétendent forcer les portes du Corps-Législatif. Le Siècle, à son tour, unit sa voix aux accents indignés du député du Finistère. Rendez-vous est pris pour le 26 octobre devant le Palais-Bourbon.

## FUGERETON.

27

## L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

## PREMIÈRE PARTIE.

## LE PÈRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Les laquais allaient obéir. Déjà ils s'étaient emparés de M. Mathieu; ils le tenaient par les bras et se disposaient à le rouer, lorsqu'il s'écria :

— A moi, Bénédicte !

Ce cri eut instantanément un écho bizarre, sourd, prolongé, qui étonna les valets et leur fit suspendre l'exécution.

— Eh bien ! qu'attendez-vous ? leur demanda le marquis irrité. Allons, de la vigueur, morbleu !

Les deux cannes s'abattirent sur les épaules du vieillard. Mais à peine s'étaient-elles relevées que Castor et Pollux se ruaient sur les agresseurs et les mordaient à belles dents. Ceux-ci poussèrent des cris de douleur et abandonnèrent M. Mathieu pour se défendre contre l'attaque des chiens. Sur ces entrefaites, arrivait le père ; il comprit tout de suite ce qui se passait ; il bondit

rapide, terrible, culbuta les laquais et les mit en fuite. Il vit alors Gaëtan, qui, furieux, le chargeait l'épée à la main. Il l'attendit d'un pied ferme, décrivit brusquement un cercle avec son grand bâton de berger, et fit sauter l'arme menaçante. La honte au front, la rage au cœur, le gentilhomme s'élança pour la ramasser, mais le père l'arrêta.

— Un pas de plus, monsieur le marquis, dit-il, j'oublie que vous êtes le fils de la bienfaitrice de ma famille adoptive, et je vous étends à mes pieds.

L'attitude de Bénédicte était si imposante, sa physiologie si résolue, que Gaëtan n'osa passer outre; il demeura immobile, la lèvre crispée, le regard fulgurant.

Le bruit d'un carrosse, roulant au fond de la Gorge-aux-Loups, interrompit cette scène de violence. M. Mathieu alla regarder par dessus la haie de son enclos. Grâce à l'inclinaison du terrain, ainsi qu'à la petitesse de la cèpée qui couvrait la pente, il vit une voiture armoriée s'avançant dans le chemin qui serpentait à travers le défilé. Cette voiture fit halte à l'entrée du sentier caillouteux qui grimpait jusqu'à l'habitation. Cinq personnes mirent pied à terre. M. Mathieu reconnut la marquise d'Apremont, le comte et la comtesse de Flavigny, Blanche et Raoul. Il se hâta de retourner vers Bénédicte et Gaëtan.

— Je suppose, dit-il amèrement au marquis, que vous n'êtes pas en humeur de paraître devant votre mère. Retirez-vous donc, car la voici. Ne craignez pas, au reste, que la pauvre grande dame, qui me fait l'honneur de me rendre visite, apprenne par moi ce qu'il y a de dépravation et d'infamie dans l'âme de son fils. Je ne veux pas que mon hospitalité lui cause un chagrin. Allez, monsieur. Un jour Dieu fera justice comme il convient.

— Et maintenant, ajouta Bénédicte, ramassez votre épée de gentilhomme, quoique vous sachiez si mal vous en servir.

Le marquis ne répliqua pas. Il sortit de l'enclos et se dirigea vers le taillis d'où ses laquais s'étaient élancés, et où ils avaient ensuite disparu. Là, il se retourna, puis il darda sur le père et le solitaire un coup-d'œil effroyablement haineux.

— J'aurai ma revanche ! murmura-t-il avec une sourde véhémence.

Et il s'enfonça dans le taillis.

Cependant Bénédicte, à la pensée qu'il était sur le point de se retrouver en face de la comtesse de Flavigny, se sentit troublé. Son émotion devint même si apparente que M. Mathieu le remarqua.

— Comme vous voilà pâle et agité ! lui dit-il. Êtes-vous blessé ? Souffrez-vous ?

— Oui, je souffre un peu, répondit le père, mais je ne suis point blessé. J'éprouve une sorte de fatigue, conséquence naturelle des efforts de la lutte. J'ai besoin de repos, et je retourne à la clairière. Au revoir.

— Je ne vous retiens pas, mon brave enfant, quoique je sois certain que votre présence ici ferait grand plaisir à mes nobles visiteurs. Dès que je serai libre, j'irai vous rejoindre. J'espère vous trouver remis de votre indisposition. Au revoir.

Le père et ses chiens s'enfoncèrent sous la haute futaie. On ne les apercevait plus lorsque la marquise d'Apremont et la famille de Flavigny pénétrèrent dans la rustique demeure du prétendu sorcier. M. Mathieu, qui avait eu le temps de ramener en lui un peu de calme et de sang-froid, les accueillit avec une douce gravité. Il les fit asseoir, las qu'ils étaient d'avoir gravi le rude sentier, sur un banc d'herbe à l'ombre d'un quinonce de tilleuls.

— Nous avons promis de venir et nous tenons parole, dit le comte avec amabilité.

— J'ai voulu accompagner mes amis, reprit la douairière d'Apremont d'un ton froidement poli et légèrement dédaigneux.

— Je suis fier et touché de l'honneur que je reçois, répondit M. Mathieu en s'inclinant. Que puis-je faire pour vous être agréable ? Dites-le-moi. Je suis à vos

En face de cette tentative agitatrice, les journaux ennemis des procédés révolutionnaires s'élèvent avec énergie contre le manifeste de M. de Kératry. Le journal la *Patrie* constate avec raison que « le pays entier repousse comme dangereux ceux que tourmente l'ambition, ceux qui invoquent le prétexte mensonger de la loi pour agiter la France, semer l'inquiétude et récolter les complications. »

La *Presse*, plus énergique encore dans son blâme, demande à M. de Kératry « qui déchire la Constitution de son autorité privée et sans le moindre souci des droits de la volonté de la nation », s'il a reçu un mandat spécial à cet égard. On remarquera également l'appréciation du *Journal des Débats*. En somme, la tempête partie des côtes du Finistère viendra se briser contre le respect du pays pour la légalité. Elle démontrera seulement que M. le comte de Kératry ne dédaigne pas les articles à sensation ni l'opposition turbulente.

La nouvelle que nous avons donnée de la détermination prise par le gouvernement français au sujet du concile œcuménique, se trouve confirmée par le renseignement suivant que publie *Français* et que nous reproduisons, du reste, sous toutes réserves :

« Nous pouvons annoncer comme certaine une nouvelle qui depuis quelque temps était devenue d'ailleurs très-vraisemblable. Non-seulement le gouvernement français a décidé qu'il n'enverrait au concile aucun représentant, mais M. de La Tour d'Auvergne vient d'adresser aux agents diplomatiques de la France près des différentes cours une circulaire dans laquelle il leur communique la décision du gouvernement.

« La circulaire reproduit les considérations présentées au printemps par M. Baroche devant le Corps-Législatif, en réponse à une interpellation de M. Emile Ollivier.

« En terminant, M. de La Tour d'Auvergne déclare que le gouvernement réserve, pour les exercer, s'il y a lieu, après le concile, les droits que lui donne la législation par laquelle sont aujourd'hui réglés les rapports de la France et du Saint-Siège. »

Le programme adopté par le congrès de la presse départementale, qui vient de se tenir à Lyon, embrasse :

L'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII ;

La suppression définitive de la loi de sûreté générale ;

La liberté d'association et la liberté d'enseignement pleines et entières ;

Le principe électif appliqué à la nomination des maires, et l'émancipation de l'administration communale ;

L'institution de conseils cantonaux ou, si

non, l'élargissement des attributions des conseils d'arrondissement ;

Des fonctions et des pouvoirs plus amples pour les conseils généraux ;

Le remaniement des circonscriptions électorales, en prenant pour base l'arrondissement ;

La création d'assemblées représentant les groupes départementaux ;

La transformation des conseils de préfecture en tribunaux administratifs ;

L'abaissement du cationnement, l'abolition du timbre et la liberté complète de vente sur la voie publique, pour les journaux.

Il convient de faire des réserves sur certains points de ce vaste plan de réforme. Mais, prises dans leur ensemble, surtout en ce qui touche la décentralisation administrative, les propositions qui s'y trouvent formulées répondent incontestablement au courant des idées du jour et aux besoins les plus sérieux des populations départementales.

Le *Gaulois*, nous fournit sur le conseil des ministres tenu mercredi à Saint-Cloud sous la présidence de l'Empereur, les détails suivants que nous reproduisons sous toutes réserves :

« L'Impératrice assistait au conseil.

« On ne s'est occupé que de régence.

« Et voici ce qui paraît, sinon décidé, du moins fortement appuyé par la majorité. Au 16 mars prochain, le Prince impérial serait émanicipé.

« Il entrerait alors dans sa quinzième année.

« On a rappelé que sous l'ancien régime, depuis l'ordonnance de Charles V, les rois étaient majeurs à 14 ans...

« Et que Catherine de Médicis a fait décider que par ces mots : *quatorze ans*, il fallait entendre le moment où le prince entrerait dans sa quatorzième année.

« Cette grave question a été débattue pendant près de deux heures. Puis l'Empereur est rentré dans sa chambre et a pris son second déjeuner : gibier et dessert. »

### Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Les journaux discutent toujours la question de l'article 75 de la Constitution. Les uns prouvent que tout fonctionnaire, petit ou grand, doit être responsable des actes de son administration et réclament en conséquence l'abolition dudit article ; les autres disent que s'occuper de ces choses est un non-sens, que la responsabilité ministérielle entraîne en fait la responsabilité des préfets et celle-ci la responsabilité de tous les agents, que la pratique du nouveau régime répond parfaitement à toutes les exigences sans avoir besoin d'une nouvelle modification constitutionnelle. Mettons, s'il est possible, un grain de bon sens dans le conte. De deux

choses l'une : ou la responsabilité ministérielle entraîne celle de tous les fonctionnaires, et, dans ce cas, l'article 75 est inutile ; ou la responsabilité ministérielle n'entraîne pas celle des autres agents du pouvoir, et, dans cet autre cas, l'article 75 est dangereux : d'un côté comme de l'autre, il faut le supprimer. — Agir autrement, c'est laisser croire à une arrière-pensée qui ne doit pas exister.

Continuation de mauvaises nouvelles du côté de l'Orient : la soumission du khédivé aux ordres de la Porte a été trop promptement annoncée. Ismaïl-Pacha n'entend pas se livrer ainsi pieds et poings liés. Les dernières nouvelles affirment qu'il a refusé de soumettre chaque année son budget aux conseils du sultan et de s'engager à ne contracter aucun emprunt sans l'assentiment de son souverain. Le refus d'obtempérer sur ces deux points rend illusoire l'acceptation de tous les autres. A supposer que les choses passent tout-à-fait à l'aigre, que fera la Porte ? La guerre ? — Le vice-roi peut dormir bien tranquille. La conquête de l'Egypte par la Turquie serait une des choses les plus réjouissantes de notre époque féconde en comédies politiques.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Soir* :

Il nous avait paru convenable d'arrêter la publication de notre bulletin quotidien de la santé de l'Empereur.

Plusieurs journaux de l'étranger et de la province reviennent sur ce sujet et reproduisent des bruits de nature à alarmer leurs lecteurs. Nous croyons donc utile de dire encore une fois ce qui est l'expression exacte de la vérité.

La santé de l'Empereur est dans l'état le plus satisfaisant. Sa Majesté a repris complètement la direction de sa journée. Les médecins n'ordonnent le matin, ni les quantités, ni les qualités d'aliments. L'Empereur décide, au dernier moment, ses sorties à pied ou en voiture, en raison de la température ou de ses occupations. Il devient impossible aux familiers du château de savoir d'avance les intentions de Sa Majesté au sujet de ses promenades.

MM. Corvisart et Conneau conseillent à l'Empereur un séjour de quelques semaines à Biarritz. On se mettrait en route aussitôt après le départ de l'Impératrice pour Constantinople. Toutefois rien n'est encore résolu.

L'Empereur a voulu prendre connaissance de l'article médical publié par le *Réveil*, et n'a paru impressionné, en aucune manière, des sinistres pronostics du docteur X...

On ne sait pas si Sa Majesté viendra demain aux courses du bois de Boulogne. C'est affaire entre ses occupations, le temps et sa volonté.

— Les préparatifs du voyage de S. M. l'Empereur en Orient sont poussés avec un redoublement d'activité.

— La démission de M. le général Mellinet comme commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, vient d'être acceptée par l'Empereur, qui a appelé, pour lui succéder à ce poste important, M. le général d'Autemarre d'Erville, commandant de la division des grenadiers de la garde impériale.

— Lord Clarendon a été reçu jeudi en audience privée, par l'Empereur.

Le soir, un grand dîner donné en son honneur à l'ambassade d'Angleterre a réuni, à la table de lord Lyons: M. Benedetti, ambassadeur de France à Berlin ; le comte de Banneville, ambassadeur de France à Rome ; le général Fleury, le comte Armand, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères ; le baron de Billing et diverses autres notabilités du corps diplomatique.

— M. le ministre des finances est parti pour le Périgord ; M. le ministre de l'intérieur, pour la Gironde ; M. le ministre de l'instruction publique, pour la Haute-Vienne. Cette absence simultanée de trois membres du gouvernement, dont deux tout au moins personnifient au plus haut degré la situation, devient un signal de vacances politiques.

— Plusieurs journaux prétendent que dans les dernières entrevues de l'Empereur et du général Le Bœuf, il aurait été décidé que la garde mobile ne serait plus rassemblée qu'une fois par an pour des exercices qui dureraient quinze jours.

— Le congrès ouvrier de Bâle, dans sa séance du 11 septembre, a voté, par 54 voix contre 17, la proposition en faveur de la suppression de la propriété individuelle. En revanche, il s'est prononcé contre la suppression immédiate de l'héritage. Les membres de la délégation française ont presque tous combattu la propriété collective.

— On parle d'une découverte appelée à faire époque. Un habitant de Bruxelles, M. Landuran, serait parvenu à construire un appareil à l'aide duquel il deviendrait possible d'extraire le grisou et l'air vicié dans les mines et de conjurer ainsi le plus grand danger qui menace les mineurs. On dit que cette invention vient d'être brevetée. Si elle est sérieuse, il est à souhaiter qu'elle reçoive une prompte publicité, car il ne se passe guère de semaine sans qu'on ne signale d'épouvantables malheurs causés par le feu grisou.

— Le maréchal Prim a quitté Paris samedi soir, se rendant directement à Madrid.

— M. Carpeaux vient de faire saisir chez les libraires et les photographes les épreuves et les clichés reproduisant son groupe de la danse qui figure sur la façade du nouvel Opéra. Cette

ordres.

— Montrez-nous votre petit domaine, dit le comte de Flavigny. J'ai ouï dire que votre chaumière est une véritable cellule de savant. Je suis curieux de voir cela, si vous le permettez.

— Je n'ai rien à vous refuser, monsieur le comte, et je me mets à votre disposition.

— Alors, reprit vivement Blanche, vous nous donnerez une petite séance de divination *physiognomique*, comme on dit, je crois. Je veux absolument savoir ce que, sur la simple inspection de mon visage, on doit penser de moi.

— On en doit penser trop de bien, sans doute, pour que je ne craigne pas, en l'exprimant, d'embarrasser votre modestie, répartit d'un air souriant M. Mathieu.

— Comment entendez-vous cela, s'il vous plaît ? vous vous moquez, je crois. Mais, bah ! je ne me laisse pas intimider pour si peu. Voyons, monsieur le devin, étudiez mes traits, je vous prie, et révélez-moi mes penchants, mes aptitudes, mes qualités et mes défauts.

— Je vous obéis.

Et le solitaire de la Gorge-aux-Loups fixa son regard pénétrant et lumineux sur la charmante figure de Blanche, qui devint sérieuse.

— Bon ! murmura-t-elle, voici que je commence à

avoir peur. Qui sait ? Vous allez peut-être découvrir sur mon visage les signes accusateurs des plus vilains sentiments.

— Rassurez-vous ; j'y remarque, au contraire, la forme extérieure des plus nobles instincts.

Alors M. Mathieu formula, touchant le caractère et l'esprit de la jeune fille, quelques appréciations dont la justesse parut frapper. Elles furent énoncées avec une précision d'idée et une convenance de langage qui charmèrent les auditeurs.

— Bravo ! dit la comtesse, votre science d'observation ne vous a pas trompé. Vous avez bien jugé ma nièce, à la fois raisonnable et romanesque, pleine de sensibilité et d'imagination, bonne jusqu'à la témérité.

— Ajoutez à cela, reprit M. Mathieu, une certaine promptitude à saisir le côté plaisant des choses, ainsi qu'une légère disposition à la raillerie, et le portrait sera, je pense, encore plus ressemblant.

— Il est parfait ainsi, dit le comte. Je comprends que votre pénétration vous ait valu un renom de sorcier.

— Et vous avez vu ce que vous venez d'exprimer dans la conformation du front, des yeux, de la bouche de Mlle de Flavigny ? demanda la douairière d'Apremont d'un ton d'incrédulité.

— Oui, madame la marquise, et en même temps dans l'expression de la physionomie. On se plaint parfois, reprit-il, que la nature n'ait pas mis une fenêtre au-devant du cœur, de façon à projeter la lumière sur les pensées et les desseins de l'homme. En vérité, on a tort. La nature y a pourvu par des moyens plus assurés que n'est été cette étrange ouverture imaginée par Momo. Elle a, en effet, répandu l'âme humaine au-dehors. Ses mouvements, ses inclinations, ses habitudes se reflètent sur le visage et s'écrivent en caractères lisibles pour le regard attentif de l'observateur.

— Voilà ce que je refuse de croire, répliqua péremptoirement la marquise. La nature ne se trahit point par des signes extérieurs ; elle cache et ne livre pas ses secrets.

— Et cependant, madame, il est évident pour moi que la ligne droite et horizontale de vos sourcils, la transparence de vos yeux largement ouverts, la courbure hautaine de votre nez dénotent un grand sentiment de la dignité aristocratique, tandis que la saillie de votre lèvre supérieure et la rondeur parfaite de votre menton sont l'indice de la bienveillance et de la générosité.

— Ah ! marquise, dit le comte en riant, cela est explicite. Vous inscrivez-vous en faux contre un pareil jugement ?

— Je ne sais s'il est juste. Dans tous les cas, le hasard peut l'avoir dicté, à moins qu'il ne soit l'écho de quelque opinion hasardée sur mon compte par ceux qui croient me connaître en ce pays.

— Alors, madame, vous m'accuserez aussi de ne faire que répéter un bruit qui circule, si j'ajoute que plus je vous observe et plus je me convaincs, en étudiant certains plis de votre front, qu'il existe en vous un mystérieux chagrin, un grave tourment, déterminé par une cause actuelle et permanente.

La douairière d'Apremont tressaillit. Elle se leva brusquement, comme si elle craignait que le sorcier ne surprît et ne révélât les souffrances de son cœur maternel.

— Vous vous trompez ! s'écria-t-elle avec une sorte d'effroi, et je ne comprends rien à ce que vous osez prétendre.

— Je ne suis pas infallible, madame. Il se peut que j'aie commis une erreur. Ce qu'il y a de certain, c'est que je souhaite pour vous qu'il en soit ainsi.

Et le solitaire accompagna ces mots d'une inflexion de voix qui signifiait évidemment : « Je vous plains, car j'ai dit la vérité. »

Il y eut une pause. Le silence allait devenir embarrassant, lorsque la comtesse le rompit.

— A mon tour, dit-elle. Voyons, apprenez-moi ce

affaire devait venir vendredi à l'audience de la chambre des vacations du tribunal civil, mais le procès a été remis. Les photographes soutiennent que le travail de M. Carpeaux lui ayant été payé par la ville de Paris, le groupe dont il s'agit appartient, comme tous les autres qui décoraient l'Opéra, au domaine public.

La question sera donc très-vivement plaidée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de notre ville nous adresse la lettre suivante, pour rectifier un erreur que nous avons commise dans notre compte-rendu de l'incendie Guibert, d'après les renseignements qui nous avaient été donnés :

« Saumur, le 19 septembre 1869.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je reçois à l'instant du sous-lieutenant de sapeurs-pompiers, commandant le service de la pompe n° 1, un rapport qui vous permettra de rectifier une erreur de rédaction de votre compte-rendu de l'incendie du Petit-Puy.

« Mon capitaine,

» En lisant l'article de l'*Echo saumurois*, j'ai reconnu que M. le rédacteur avait été mal renseigné sur le service rendu par la pompe n° 1, et la section de sapeurs-pompiers qui l'a conduite sur les lieux du sinistre et en a constamment fait la manœuvre.

» Aussitôt, qu'après des difficultés très-grandes, cette pompe et les sapeurs qui l'avaient amenée furent arrivés sur le terrain, je fis mettre la pompe à terre et dirigeai moi-même la manœuvre. Vous devez comprendre que cette pompe n'a pas été abandonnée un seul instant par les hommes de la compagnie restés constamment sous ma direction, et que notre devoir et notre honneur ne nous permettaient pas de la laisser à qui que ce fût.

» L'auteur de l'article de l'*Echo saumurois*, est donc dans une profonde erreur, lorsqu'il vient signaler au public, que la manœuvre de cette pompe a été faite par les agents de police et les gendarmes, sous la direction de leur maréchal-des-logis.

» Recevez mon capitaine, etc.

» BOUTELLER,

» sous-lieutenant de sapeurs-pompiers.

» J'ajoute personnellement, que si un officier ou sous-officier, ou même un sapeur-pompier de la compagnie, laissait à des mains étrangères le soin et l'honneur gratuit et périlleux (presque toujours) de diriger le travail et la manœuvre de nos engins de sauvetage quels qu'ils soient, je le ferais immédiatement révoquer de ses fonctions, quel que fût son grade ou sa position dans la compagnie.

» Veuillez agréer, etc.

» JOLY-LETERME.

L'ouverture de la deuxième partie de la session des conseils d'arrondissements pour l'année 1869, a eu lieu hier 20 septembre.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le 2<sup>e</sup> terme payable en septembre.

Les propriétaires, intéressés aux travaux de défense de la ville de Saumur contre les inondations, qui n'ont pas acquitté la part mise à leur charge, sont invités à se libérer.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Bibliographie.

### HISTOIRES DU VIEUX TEMPS

(XV<sup>e</sup> siècle). (1).

La France est vraiment une terre privilégiée, *alma parens*, produisant plus d'écrivains peut-être que d'aliments même. Mais combien de ces auteurs passent et s'en vont avec la feuille éphémère qui porte leurs élucubrations, et c'est justice; tandis que les esprits sérieux en histoire, sciences, traditions, romans, poésie même, ayant tracé leur sillon, demeurent pour le plaisir de leurs descendants, comme ils sont la joie de leur époque. Mais le poète a dit vrai :

*Apparant vari nantes in gurgite vasto.*

L'auteur des *Histoires du vieux temps* appartient, sans nul conteste, à la catégorie des écrivains instruits, solides, littéraires.

Ce n'est pas, Dieu l'en garde! qu'il veuille ressusciter le Passé pour le recoudre au Présent, non; qu'il recherche le bruit et la renommée, non encore; qu'il essaie même de comparer son époque à la nôtre, cherchant à mordre sur cette dernière au profit de celle que tant il aime, non toujours. Que veut-il donc? Etudier les mœurs, les caractères, les superstitions même, la chevalerie, toutes les choses enfin du siècle qu'il décrit si bien, et les faire connaître comme il les connaît lui-même profondément; et surtout occuper ses loisirs. Cela est digne. *Otia cum dignitate*. Et je ne sais pourquoi je me figure ce philosophe, rond en manières, en robe de chambre ou le cigare à la bouche, cherchant, lisant, bouquinant, et parcourant avec une volupté délicate — et les livres si pleins qu'il consulte — et les lieux si éminemment beaux qu'il décrit. Le *Saumurois*, l'*Anjou*, le *Maine*, sont ses mines inépuisables de pittoresque et de traditions; et c'est avec un rare bonheur qu'il initie ses lecteurs à toutes les curiosités du XV<sup>e</sup> siècle, comme aux magnificences de ces contrées splendides.

Le style de l'écrivain est facile et simple,

(1) Chez Paul Godet, imprimeur-éditeur, à Saumur (Maine-et-Loire).

mais de cette simplicité qui frappe, et d'une facilité qui porte à s'écrier :

Vous n'écrivez que pour écrire,  
C'est pour vous un amusement.

Toutefois, que de difficultés vaincues, que de ronces écartées, pour qui peut apprécier l'épaisseur des broussailles qui devaient encombrer la route! Le XV<sup>e</sup> siècle succède à Clémence Isaure et à Froissard; mais comme on n'a point vu Rabelais encore, on croirait que l'auteur n'a pu voir la lumière. Et cependant, quoique Philippe de Comines soit le seul flambeau qui ait pu l'éclairer, comme sous ses enveloppes légères de contes et d'historiettes on trouve une Etude approfondie de l'époque, en science historique, héraldique, descriptive, en récits de batailles et de chevalerie, enfin en doux propos d'amour!

Mais ce qui paraît constituer plus particulièrement le talent de cet écrivain distingué, c'est la Grâce, la grâce plus belle encore que la beauté, dit le poète, et qui coule de sa plume, limpide comme l'eau de la source la plus pure. On peut peindre plus hardiment, accentuer davantage; on ne saurait mieux dire. Pour notre part, nous déclarons tout franchement n'avoir jamais — non jamais! — rien lu de plus noble, de plus délicat, de plus fin, qu'une toute petite légende de ce livre : la *Création*. Elle a huit à dix pages au plus; mais des pages tout bonnement inimitables, et que caractérise une simplicité de langage qui n'a d'égale que la sublimité. Et — n'y eût-il parmi les *Histoires du vieux temps* que cette rosée céleste, il conviendrait de la rechercher avec l'avidité du cerf altéré. Mais d'autres Récits suivent ou précèdent, qui possèdent, eux aussi, un charme saisissant, comme *Hardouin et Bérengère*, *Loysot l'Ecureuil*, *l'Amour et le Diable sont cousins*, etc., etc., etc.; et nous ne redoutons point d'avancer que, quiconque voudra consacrer quelques-uns de ses moments à ces lectures, en retirera un délassement d'esprit considérable, une satisfaction incomparable. Et il n'est pas jusqu'à la Préface elle-même qui, avec son ébouriffante histoire de la Pêche à la ligne, et son portrait du Commandant en retraite, ne soit un véritable tableau original et de main de maître.

Dans sa modestie grande, l'auteur croit devoir déclarer pourtant, qu'il se contenterait de cent bons lecteurs; c'est par milliers qu'ils devraient être comptés. Malheureusement, tout ouvrage édité en province, si bien qu'il ait été composé et publié, ne dépasse guère, ordinairement, les limites du pays qui l'a vu naître. *Judie moli labes*. Oh! si Paris le savait!

Paris peut le savoir, si l'auteur veut (et il en a la puissance) procréer un nouvel enfant, et le faire tenir sur les fonts baptismaux de la Capitale.

Quoi qu'il en doive être, — au pseudonyme auteur des *Histoires du vieux temps*, remerciements sentis pour le plaisir que procure son

livre, et compliments sincères pour l'avoir mis à la portée de tous, en expurgeant la langue du temps et la rendant saisissable au grand nombre.

Et — que mon noble compatriote veuille bien me permettre, en finissant, de lui donner l'avis de lever son voile. Ecrire comme il le fait, c'est avoir le droit et le devoir de signer.

PAUL PROUTEAU.

Ce 16 septembre 1869.

## Dernières Nouvelles.

De graves nouvelles arrivent de l'autre côté du Rhin. Ce n'est plus d'une simple convention militaire, ce n'est plus même d'une simple entrée dans la Confédération du Nord, c'est de l'annexion même du grand-duché de Bade à la Prusse dont il est question. A quoi tout cela va-t-il aboutir? Et faut-il rattacher à ces nouvelles le bruit qui a couru hier que la villégiature de M. Benedetti était le signe non-équivoque de la tension des rapports entre Berlin et Paris?

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

### POSTES.

Entreprise du transport des dépêches de Saumur à Bressuire, par Montreuil-Bellay, Brion-près-Thouet et Thouars, à exécuter en voiture.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication de l'entreprise du service des dépêches ci-dessus désigné, sont invitées à se présenter tous les jours, aux bureaux de poste de Saumur et de Montreuil-Bellay, aux heures d'ouverture comprises entre 10 heures du matin et 4 heures du soir, jusqu'au 29 septembre inclusivement, pour prendre connaissance des conditions et charges de l'entreprise.

### ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 16 septembre 1869.

#### NAISSANCES.

Sexe masculin 7.

— féminin 5. — Total 12.

#### MARIAGES.

1<sup>er</sup>, Rodolphe-Horace-Anatole de Breuze, substitut du procureur impérial, d'Avallon, et Marie-Thérèse-Pierrette-Prudence Flandin, de Saumur.

6, Henri Bellion, trompette palefrenier à Angers, et Anna-Julie Donné, couturière, de Saumur.

#### DÉCÈS.

2, Jules-Emile Saulais, ferblantier, 19 ans, place S-Nicolas; — 2, Edouard Coat, tourneur, 68 ans, rue de Fenet; — 4, Anne Morel, couturière, 17 ans, à l'Hôpital; — 5, Julien Dion, cordonnier, 34 ans, à l'Hôpital; — 5, Louise Trainard, m<sup>de</sup> mercière, 63 ans, rue de la Mairie; — 4, Benjamin-Nicolas-Victor Guinchard, 71 ans, menuisier, à l'Hôpital; — 6, Eugénie Lecomte, couturière, 50 ans, veuve Jean-Baptiste Bonheur, à l'Hôpital; —

que je dois penser de moi-même. Surtout, ne craignez pas de blesser mon amour-propre : j'ai peu de susceptibilité.

M. Mathieu se recueillit, puis il hasarda quelques réflexions physiognomiques qui eurent l'approbation du comte, de Blanche et de Raoul.

— Au reste, reprit-il, je puis affirmer que l'harmonie des traits de madame la comtesse traduit manifestement l'harmonie de son âme. Je remarque, toutefois, dans l'expression de son regard une grande mélancolie habituelle, qui doit être le reflet ineffaçable de quelque douloureux et lointain souvenir.

Comme on le pense bien, ces paroles produisirent une vive impression sur le comte et la comtesse. M. Mathieu s'en aperçut : il comprit qu'il avait touché le point le plus meurtri et le plus sensible de la noble existence dont il entrevoyait le passé. Avec la délicatesse et la retenue qui sont les qualités essentielles de ceux qui ont beaucoup souffert, il évita d'appuyer sur cette blessure de l'âme, mal cicatrisée encore, et il s'empessa d'ajouter :

— Votre étonnement me prouve que je me suis encore trompé. Après tout, cela se conçoit. La science dont les principes me servent de guides en ce moment est toute nouvelle; elle date d'hier, et par conséquent elle est à peine définie. Un Allemand, nommé Lavater,

a essayé d'en fixer les règles; mais ses études n'ont rien d'assez précis, d'assez déterminé, pour qu'elles soient d'un enseignement sûr. Cette science exige d'ailleurs un ingénieux esprit d'observation, une rare sagacité, qui, sans doute, n'existent pas en moi à un degré suffisant. Laissons donc là cette divination, comme l'appelle Mlle de Flavigny, et entrons dans ma cabane, ainsi que M. le comte en a exprimé le désir.

Personne n'insista pour que M. Mathieu voulût continuer ses investigations. Peut-être était-on bien aise d'échapper à ce regard savant qui pénétrait jusqu'au plus profond du cœur, quoiqu'il ne parût se préoccuper que des linéaments et des expressions du visage humain. Toujours est-il que le comte et la comtesse n'avouèrent point que le sorcier n'avait point commis une erreur. Ils gardèrent le silence, soupçonnant, sans doute, combien il y avait de modestie et de réserve dans la conduite de M. Mathieu.

Quelques instants après, on entra dans la chaumière, dont l'ameublement original fit pousser quelques exclamations de surprise. Mlle de Flavigny et Raoul prirent un vif intérêt à cette exhibition de curiosités scientifiques. La douairière d'Apremont les considéra un moment avec un sourire de dédain; après quoi elle s'assit dans le grand fauteuil, et elle attendit, majestueusement et indifférente, que ses hôtes eussent satisfait leur

curiosité. Pendant ce temps, la comtesse et Blanche, lasses de regarder des instruments de botanique et d'astronomie auxquels elles ne comprenaient presque rien, étaient sorties de la chaumière; elles se promenaient dans le jardin, contemplant avec admiration les romantiques perspectives de la Gorge-aux-Loups. Elles ne tardèrent pas à franchir la limite de l'enclos et s'avancèrent au hasard sous la futaie. Tout en cheminant, leur causerie s'était animée. Bientôt, par des transitions insensibles, elles en vinrent à parler de Bénédict.

— A propos, ma tante, dit tout-à-coup la jeune fille, gracieusement penchée au bras de la comtesse, j'ai oublié de vous communiquer une remarque que j'ai faite tout récemment.

— Laquelle, mon cher ange? Je t'écoute.

— Oh! vous allez peut-être vous moquer de moi. Mais tant pis! Je veux savoir si vous serez de mon avis.

— Voyons, de quoi s'agit-il?

— Il s'agit d'une ressemblance... d'une ressemblance qui m'a sauté aux yeux.

— Sans les blesser, n'est-ce pas? car c'eût été fâcheux : ils sont si charmants, tes yeux!

— Bon! voilà que vous commencez à me railler... Ah! prenez garde. Je suis vindicative, vous savez.

— Tu me fais peur, méchante. Je te demande grâce,

et je me recueille pour te mieux écouter.

— A la bonne heure! Je vous pardonne.

Et la gracieuse espiègle se dressa sur la pointe des pieds; puis, avec une adresse d'oiseau qui becquette un fruit, elle mit rapidement un baiser sur la joue de Mme de Flavigny.

— Et maintenant, reprit-elle tandis que la comtesse lui souriait, voici la ressemblance : je trouve qu'elle existe, très-caractérisée, entre une grande dame et un simple paysan. Cela est fort extraordinaire, peut-être, mais cela n'en est que plus frappant.

— Est-ce que je les connais tous deux?

— Assurément, ma tante, puisque la grande dame est la comtesse de Flavigny, puisque le simple paysan est le père Bénédict!

La comtesse s'arrêta. Son visage exprimait l'étonnement.

(La suite au prochain numéro.)

### AVIS AUX DAMES.

Nous invitons les dames, jalouses d'une toilette de bon goût, à venir visiter le splendide déballage de lingerie de la Grand'Rue, n° 1, à Saumur.

(Voir aux annonces à la quatrième page.)

8, Jeanne-Louise Mazé, sans profession, 71 ans, v<sup>e</sup> François Joullain, rue de Fenet; — 8, Marie-Julie Bousquet, rentière, 85 ans, veuve Pierre-Martin Gautier, à l'Hospice; — 10, Arsène Vasson, propriétaire, 54 ans, épouse Thomas Pinot, rue Notre-Dame; — 10, Eugène-Elie Bonnain, 4 mois, rue du Bellay; — 12, Lezin Pineau, tisserand, 67 ans, rue du Pressoir-S<sup>t</sup>-Antoine; — 13, Mathieu Bras, palefrenier, 51 ans, rue Neuve-Maremaillet; — 13, Anatole-Joseph-René Bolognési, 5 mois, rue S<sup>t</sup>-Nicolas; — 15, Adolphe Mondon, menuisier, 20 ans, rue de la Visitation.

**M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.**

**Marché de Saumur du 18 septembre.**

Froment (l'h.) 77 k. 20 64	Huile de noix 50 k. 55
2 <sup>e</sup> qualité. . . 74 19 84	— chenevis 50 40
Seigle . . . . 75 13 50	— delin. . . 50 44
Orge. . . . . 65 13 —	Graine trèfle 50 —
Avoine. . . . 50 10 —	— luzerne 50 —
Fèves . . . . 75 15 50	Foin (charr.) 780 80
Pois blancs. . 80 38 —	Luzerne — 780 70
— rouges. . . 80 42 —	Paille — 780 45
Graine de lin. 70 26 —	Amandes . . 50 —
Colza . . . . 65 29 —	— cassées 50 —
Chenevis. . . 50 15 —	Cire jaune. . 50 170

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité » à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1868. . . .	1 <sup>re</sup> id. 70 à 75
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Saint-Léger et environs 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 60 à 70
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 52 à 60
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
La Vienne, 1868. . . . .	32 à 40
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza et environs 1868. . . . .	90 à 100
Champigny, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 200
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Varrains, 1868. . . . .	» à »
Varrains, 1868. . . . .	90 à 100

Bourgueil, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à 140
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »
Restigny 1868. . . . .	95 à 105
Chinon, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 80 à 100
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. » à »

**BOURSE DU 18 SEPTEMBRE.**

3 p. 0/0 hausse 45 cent. — Fermé à 71 15.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 102 00.

**BOURSE DU 20 SEPTEMBRE.**

3 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 70 70.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 101 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE UN LOGEMENT**

situé sur les Châteaux, Occupé par M<sup>lle</sup> Mollay, composé de deux chambres, grenier au-dessus, cour, citerne, boulangerie, cave, autre cour, écurie, toits à poules et à porcs; jardin contenant 150 ares environ; emplacement d'un ancien moulin contenant environ 4 ares. En face, de l'autre côté du chemin, 11 ares de terre clos de murs, et grande cave dessous. S'adresser à M<sup>lle</sup> MOLLAY, à la Providence. (362)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE PAR PORTIONS**

Au gré des acquéreurs, Commune de Saint-Lambert. Les PRÉS suivants: Un hectare 5 ares, aux Boires-Choux. Quinze ares, aux Boires Choux. Un hectare 75 ares, à Bellevue. Soixante-trois ares, aux Arpents. S'adresser audit notaire et à M. Lange. (374)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 23 septembre 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Louis-PAUL GAUDAIS, propriétaire à Saumur, Grand'Rue, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Félix Gaudais et dame Marie Gaudais, veuve de M. Dézé, propriétaires, demeurant à Saumur, agissant sans attribution de qualité, en vertu d'un ordre de M. le Président du tribunal civil de Saumur.

Il sera vendu:

Lits, couettes, matelas, couvertures, draps, serviettes, effets, argenterie, montre en or, secrétaire, glaces, pendules, flambeaux, commodes, fauteuils, tables de jeu, guéridon, chaises, bureau, armoires, bas-set, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE DUPUY, notaire à Montsoreau.

**VENTE MOBILIERE**

Le dimanche 26 septembre 1869, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi précis.

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Auguste Dupuy, notaire à Montsoreau, en la propriété de la Petite-Vignolle, commune de Turquant, à la vente aux enchères publiques, des objets mobiliers et vins dépendant de la succession de M. Louis-Paul Gaudais, ancien notaire, décédé à Saumur.

Consistant en lits, couettes, matelas, couvertures, couvre-pieds, buffets, armoires, glaces, pendules, commodes, tables, chaises, fauteuils, linges, vaisselles, batterie de cuisine, bouteilles vides, fûtaillies, charrettes, fourrages, pommes, noix et autres objets.

**VINS.**

5.455 bouteilles de vin blanc, de différentes années, du cru de la Vignolle, connu sous le nom de Coteau de Saumur.

200 bouteilles de vin rouge de 1865. 15 hectolitres 40 litres de vin rouge, en fûts, des années 1865 et 1868.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Les vins seront vendus le lundi 27 septembre 1869, à midi.

NOTA. — Il part tous les jours de Saumur, à 10 heures du matin, une voiture passant par la Vignolle.

**A CÉDER**

PRÉSENTMENT,

UN HOTEL très-bien achalandé, dans un des principaux quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**PLUS DE HERNIES**

Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et uniq. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

**A VENDRE**

Deux poinçons de vin rouge et trois berriques de vin blanc, récolte de 1865.

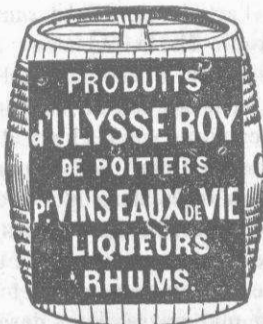
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.



**RELLANT, dentiste, qui de Linoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.**



**GRAND DÉBALLAGE DE LINGERIE**

FABRIQUE SPÉCIALE Grand'Rue, n<sup>o</sup> 1, Maison LARDÉ, FABRIQUE SPÉCIALE DE LINGE CONFECTIONNÉ boulevard de Strasbourg, A PARIS.

**VENDRE BON MARCHÉ! POUR VENDRE BEAUCOUP!**

Ce problème est résolu par nous, en mettant l'acheteur en rapport direct avec le fabricant.

Nous voulons prouver, en donnant un aperçu des prix de quelques-uns de nos articles, que toutes nos Marchandises sont vendues aux Prix réels de Fabrique.

Nous mettons en vente un grand Choix des Hautes Nouveautés de Paris pour la saison, telles que: Linge confectionné, Pantalons, Jupons, Camisoles, Chemises, Cols, Parures, Bonnets de tous les genres et des modèles les plus nouveaux.

**CHOIX IMMENSE DE NOUVEAUTÉS EXCLUSIVEMENT DES PREMIÈRES FABRIQUES.**

**Aperçu de quelques Prix:**

Bonnets (femmes), depuis. . . . .	» fr. 35 c.	Chemises de nuit (madapolam extra-fort), depuis. . . . .	3 fr. 95 c.
— (enfants, brodés), depuis. . . . .	» 20	Jupons à volants (blancs et de couleurs), depuis. . . . .	2 95
Cols (femmes et enfants), depuis. . . . .	» 35	Parures (cols et manches), depuis. . . . .	» 65
Pantalons (femmes, belle percale), depuis. . . . .	1 45	Entredeux brodés, depuis. . . . .	» 15 le mètre.
Camisoles — — depuis. . . . .	1 45	Bandes brodées (festons), depuis. . . . .	» 10 —
Chemises — — depuis. . . . .	1 45	Corsages blancs et de couleurs (femmes et enfants), depuis. . . . .	1 45

**Choix considérable de Corsets.**

Corsets pour femmes, coutil 1 <sup>re</sup> qualité, depuis. . . . .	1 45
— pour enfants, — depuis. . . . .	1 25

**Occasion incomparable de Mouchoirs.**

Mouchoirs de batiste et de fantaisie, depuis. . . . . » 10 la pièce.

Articles pour hommes. — Faux-Cols et Cravates, des genres les plus nouveaux, à des prix incroyables de bon marché.

**UN RAYON SPÉCIAL EST ORGANISÉ POUR LA VENTE DU BEAU LINGE CONFECTIONNÉ.**

Parler de toutes ces RICHES NOUVEAUTÉS accumulées dans ce déballage, c'est dire que tout a été prévu pour séduire l'acheteur.

NOTA. — Les dames sont invitées à venir se rendre compte par elles-mêmes des AVANTAGES RÉELS qui leurs sont offerts.

**ENTRÉE LIBRE. — La durée de la vente est fixée à 10 jours seulement. — ENTRÉE LIBRE.**